



## MAIRIE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

# COMMUNE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2015

Le 31 août deux mil quinze,

Le conseil municipal de Menthonnex-en-Bornes dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de conseillers :

- |                   |   |    |
|-------------------|---|----|
| - En exercice     | : | 15 |
| - Présents        | : | 13 |
| - Absents excusés | : | 2  |

Date de convocation du conseil municipal : 24 août 2015

#### **Présents,**

Guy DEMOLIS, Bernard SAILLANT, Sébastien PACCARD, Serge CHAMOT, Olivier CHAMOT, Serge RAGAZZONI, Emmanuel TISSOT, Dominique CARRIER, Sandrine BOCHET, Nathalie HENRY, Magali STEICHEN, Rachel TERRY, Jocelyne BORNE

#### **Absents**

MM. Jean-Claude CHARTRES, Mickaël BAF COP

**Secrétaire de séance** : M. Olivier CHAMOT

**Participant** : Martine BRAND, Secrétaire de mairie

En préambule, le maire relate l'incendie du 12 août qui a ravagé la ferme de Bornette et associe la municipalité aux témoignages de solidarité à la famille CHAMOT.  
Il salue la réactivité des services de lutte contre l'incendie (SDIS) et précise que le débit du réseau d'eau potable n'est pas en mesure d'enrayer ce genre de sinistre.  
Il confirme la nécessité de prévoir des réverses de stockage d'eau pour la défense incendie.

## **RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CCPC**

Monsieur le maire présente et commente à l'assemblée le rapport d'activités annuel de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (disponible sur le site de la CCPC).

## **REFORME TERRITORIALE**

Suite aux amendements apportés à la loi « NÔTRE » notamment le rétablissement du seuil plancher de 5000 habitants pour les collectivités situées en zone de montagne, le périmètre de la CCPC ne devrait pas être remis en cause d'autant plus que les élus de la CCPC (Pays de Fillière) ont fait le choix dans leur majorité de rejoindre la communauté d'agglomération annécienne.

Le maire informe l'assemblée qu'un référendum sera organisé le 11 octobre prochain dans l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Pays de la Fillière pour se prononcer ou non sur la création d'une commune nouvelle agglomérant l'ensemble des communes du Pays de Fillière.

Enfin une journée nationale d'action est lancée par l'association des maires de France le 19 septembre pour dénoncer la baisse drastique des dotations et l'augmentation du fonds de péréquation.

## **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le projet de mise en œuvre d'un PLU intercommunal n'a pas été approuvé, 5 municipalités l'ayant refusé.

En conséquence, chaque commune devra élaborer son propre document d'urbanisme ; notre municipalité ayant l'obligation de lancer la transformation du POS en PLU d'ici la fin de l'année, en tenant compte des impératifs du SCOT, de la loi ALUR et des Grenelles de l'environnement. Il est proposé de débattre de ce sujet à la prochaine réunion du conseil.

## **COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF**

Durant l'été, l'ensemble des bacs roulants a été remplacé par des containers enterrés.  
Un container de tri sélectif supplémentaire (papiers et plastiques) sera installé près de l'Auberge des Bornes en complément du verre et des ordures ménagères.  
En conséquence, le dépôt du hangar communal (Route des Bornes) est supprimé.

## **LE COTEAU DE MENTHONAY**

M. Serge CHAMOT fait le point sur l'avancement du chantier qui devrait être livré fin novembre.

Le maire rappelle que ce projet de logements à loyer modéré, réalisé par un bailleur social, la Sa Mont-Blanc, est soumis aux règles d'attributions des logements sociaux à savoir l'inscription au fichier départemental des demandeurs de logements HLM (PLS) et aux conditions de ressources.

On recense plus d'une trentaine de demandes sur la commune.

L'immeuble est constitué de 14 logements (8 en PLUS et 4 en PLAI) ainsi que 5 garages.

3 appartements sont des réservations sociales.

5 appartements sont des réservations communales.

6 appartements sont des réservations de la SA Mont-Blanc.

Il informe qu'il transmettra prochainement à la Sa Mont-Blanc des propositions d'attributions qui seront soumises à une commission qui se réunira début octobre.

### **CANTINE SCOLAIRE**

MM. PACCARD et SAILLANT font le point sur l'ouverture de la nouvelle cantine scolaire d'une capacité d'accueil de 84 enfants dans un bâtiment neuf parfaitement intégré, dotée d'un équipement moderne, elle est située idéalement entre l'école et la salle polyvalente et sera opérationnelle pour la rentrée.

Le maire rappelle le financement de l'opération qui s'élève à 350.000 € HT et qui contribue à dynamiser l'activité scolaire et péri-scolaire de notre village.

Le traiteur « Mille et un repas » qui donne entièrement satisfaction continuera à assumer la livraison des repas.

### **RENTREE SCOLAIRE**

M. SAILLANT fait le point sur l'organisation de la rentrée et notamment sur les effectifs en hausse sensible puisque l'on dénombre 144 enfants d'inscrits sur Menthonnex.

Le maire et M. SAILLANT relatent les tractations en cours avec l'inspection académique pour l'ouverture d'un poste supplémentaire qui serait affecté à Villy ce qui permettrait d'alléger les classes de Menthonnex.

### **CENTRE DE LOISIRS DES BORNES**

Il est rappelé la création à l'initiative des 4 communes des Bornes (Menthonnex, Le Sappey, Villy et Vovray) d'un centre de loisirs chargé de l'accueil des enfants les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires dans les locaux de l'ancienne école de Villy.

Le maire souligne la mutualisation de cette opération avec la mise à disposition des 4 employés communaux pour l'aménagement des locaux et présente le budget prévisionnel (13500 €) élaboré par l'association « Graine de Favis » à laquelle a été confiée la gestion de ce centre de loisirs.

Mme TERRY confirme que 2 animatrices ont été recrutées pour l'instant, effectif qui pourra s'étoffer en fonction du nombre d'inscription.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 3375€ pour la mise en œuvre du centre de loisirs des Bornes et décide de mettre fin au conventionnement avec le centre de loisirs de Cruseilles dont la commune souhaitait revoir les conditions de participation.

## **MODIFICATION BUDGETAIRE**

Le maire propose de réajuster le budget général en effectuant des virements de crédits d'un chapitre à l'autre en section de fonctionnement.

## **URBANISME**

L'Adjoint à l'urbanisme, Sébastien PACCARD présente les dossiers en cours :

### **Permis de construire :**

- M. Mme CRETIEN Jérémy, Chez Trosset, pour la construction d'un garage à toiture terrasse.
- M. Mme Jean-Christian HILAIRE, Allée des Margolliets pour la création d'un balcon en façade ouest et pose d'un vélux en toiture
- M. Mme Christophe ARNAUD, Route des Petits Pierres pour l'extension de la maison d'habitation et création d'un garage au rez de chaussée.
- M. Vincent RIGARD et Mme Vanessa JOURNET pour la construction d'une maison individuelle Chez Trosset
- M. Loïc SUBLET, pour la construction d'une maison individuelle aux Margolliets
- M. Gérard CHAMOT, Gaec de Bornette pour la construction d'un abri à matériel à La Côte

### **Déclaration Préalable :**

- M. Mme Jean-Baptiste SAINT MARCEL, Route des Bornes pour la pose d'une clôture
- M. Julien FONCK, Route des Petits Pierres pour la construction d'un abri de jardin
- Mme Annick THEUNISSEN, Chez Bonier, pour le détachement d'un terrain à bâtir
- L'Auberge des Bornes pour la mise aux normes handicapées des établissements recevant du public.

## **VOIRIE**

Le maire et Serge CHAMOT font le point sur la fin du chantier de la RD27 et la pose imminente de 3 candélabres pour l'éclairage public de la traversée de la Côte Péguin. Il est également fait état des négociations entre la commune et les services de la voirie départementale pour améliorer l'intersection entre la RD27 et la voirie communale des Bornes.

Suite à la visite du directeur départemental des routes du Département, il a été convenu d'étudier la faisabilité de création d'un tourne à gauche.

## **RAPPORT D'ACTIVITE SUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Le maire rappelle que la commune est dotée d'un SPANC en charge de l'assainissement autonome des 304 installations individuelles situées dans les hameaux soit environ 900 habitants.

Le service est exploité en régie municipale.

L'ensemble des prestations est sous traité à un cabinet privé : NICOT CONTROLE depuis 2006.

Sa mission consiste à contrôler les nouvelles installations et les installations existantes avant vente.

La commune n'a pas, pour l'instant, mis en place les contrôles périodiques des installations existantes.

Les tarifs applicables sont ceux appliqués par le Cabinet NICOT à savoir :

- 180 € HT pour une construction
- 180 € HT pour une réhabilitation
- 180 € HT pour une procédure de lotissement
- 136.00 € HT pour le contrôle de diagnostic dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier.

A noter que bien que les ventes des maisons soient soumises à un diagnostic, il n'y a pas d'obligation pour le vendeur d'effectuer la mise aux normes.

Le compte d'exploitation de 2014 s'est élevé à 2250 € TTC de recettes.

A noter que dans le cadre du diagnostic général, le cabinet NICOT estime que le taux de conformité de l'assainissement non collectif de la commune s'élève à plus de 70%.

## **ENVIRONNEMENT**

M. Emmanuel TISSOT fait le compte rendu sur la journée des Marais du 27 juin, animée par le Conservatoire des Espaces Naturels (ASTERS) qui s'est déroulée au plan d'eau de Mouille Marin.

A noter la présence de Mme PETEX-LEVET, vice-présidente du conseil départemental en charge de l'environnement.

M. Serge CHAMOT attire l'attention de l'assemblée sur la prolifération des véhicules à moteur sur le Plateau des Bornes (motos et quads) et des problèmes de nuisances sonores et du non respect des règles de circulation.

Il est proposé d'alerter le groupe de travail chargé du projet de territoire du Plateau des Bornes.

M. Emmanuel TISSOT fait part d'un projet de contrat corridor porté par le syndicat de rivières de la vallée de l'Arve qui se propose de s'étendre au Plateau des Bornes. Il est décidé de recevoir la technicienne en charge du projet à une prochaine réunion.

M. le Maire informe l'assemblée de la mise en œuvre d'un contrat de rivière sur les Usses et de l'élaboration d'un schéma de gestion de la ressource en eau sur le bassin versant des Usses.

## **ENQUETES PUBLIQUES**

Mme Rachel TERRY à laquelle le maire a confié le soin d'examiner les enquêtes publiques en cours présente à l'assemblée les 2 enquêtes publiques concernant la mise en œuvre d'installations classées.

\* La première enquête concerne le regroupement des porcheries des Fruitières des Bornes (Arbusigny, Evires et Menthonnex) par la construction d'une porcherie de près de 2000 porcs au lieudit « Le Béné » sur Evires.

Ce projet suscite des réticences notamment des riverains et de l'association ruralité et environnement des Bornes qui revendique une pétition de près de 1500 personnes opposées à ce projet.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif assurera des permanences en mairie d'Evires durant la durée de l'enquête publique du 31 août au 3 octobre où le dossier sera consultable en mairie.

\* La seconde enquête qui se déroulera également du 31 août au 3 octobre 2015 en mairie de Groisy, concerne la création d'une unité de méthanisation et de valorisation des déchets fermentescibles non dangereux par le Gaec Les Airelles (Les Frères RAPHIN), Route des Aires à Groisy.

La méthanisation est la transformation d'énergie à partir de la bionasse, à l'aide de bactéries spécifiques, sans air, pour produire du Biogaz ; le résidu appelé le digestat sera épandu sous forme liquide sur les terres agricoles.

**NB** : Ces dossiers sont également consultables sur Internet : [ddpp-enquete@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddpp-enquete@haute-savoie.gouv.fr)

Pour ces deux projets le conseil municipal s'interroge sur l'épandage du lisier pour la porcherie et celui du digestat pour la méthanisation... En tout état de cause, le conseil municipal est invité à faire connaître son avis aux commissaires enquêteurs.

Afin de pouvoir se prononcer en toute connaissance, le maire propose d'inviter à la prochaine réunion de conseil municipal le 21 septembre :

- le président de la coopérative des Fruitières des Bornes, M. PEGUET assisté du technicien INTERPORC chargé du projet de porcherie ainsi que les 2 représentants de l'association ruralité et environnement des Bornes.

- M. RAPHIN du Gaec Les Airelles pour présenter le projet de méthanisation

Ainsi que les présidents de la CCPC et du SMECRU.

## **DEMATÉRIALISATION DES DEMANDES DE LOGEMENTS SOCIAUX**

### **Rattachement au Système national d'enregistrement de la demande de logement social, statut de service enregistreur**

Actuellement, toute demande de logement locatif social est centralisée par le fichier « Pour le Logement Savoyard » (PLS), géré par l'Agence départementale d'information pour le logement (ADIL 74).

Un nouveau dispositif informatique d'enregistrement départemental des demandes a été mis en place : le système national d'enregistrement (SNE).

Les organismes HLM, les services de l'Etat désignés par le préfet et les collecteurs du 1% ont d'office le statut de service enregistreur. Pour disposer de ce même statut, les communes, les EPCI compétents et les départements doivent délibérer pour passer une convention avec l'Etat.

Le fait d'être « service enregistreur », et ainsi adhérer au système d'enregistrement de la demande de logement locatif social, permet à la collectivité :

- d'avoir accès aux données nominatives relatives aux demandes de logement quel que soit le lieu d'enregistrement (accès à l'ensemble des demandes du département pour les communes réservataires, et accès aux demandes ayant identifié la commune pour les autres).

- de proposer à ses administrés un service public de proximité complet, de l'enregistrement à la proposition de logement.

Ce statut impose d'assurer l'enregistrement des demandes de logement social de l'ensemble des personnes qui se présentent à l'accueil du service enregistreur et d'assurer la numérisation des pièces relatives à l'instruction du dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de devenir service enregistreur ;

- d'utiliser pour ce faire le système national d'enregistrement des demandes de logement locatif social ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer toute convention ou document relatif à la mise en œuvre de la présente décision.

## **RECLAMATIONS**

Le maire fait part du mécontentement des usagers de la téléphonie mobile « Orange » qui se plaignent de la mauvaise qualité, voire de l'absence de réseau de cet opérateur. Il est décidé de relancer une nouvelle fois la direction d'ORANGE et avec copie pour information aux parlementaires et d'inciter les utilisateurs locaux à en faire autant. Le conseil est également informé de problèmes de voisinage sur le hameau de La Rippaz dus à la divagation et à des aboiements intempestifs de chiens. La SPA et les forces de l'ordre ont été prévenues.

## **AGENDA**

- 6 septembre : Mont-Salève en Marche
- 19 septembre : Démonstration défibrillateur
- 19 septembre : Dons de mémoires
- 29 septembre : Bureau de la CCPC à Menthonnex

La séance est levée à 23 H 30

Secrétaire de séance  
Olivier CHAMOT

Le Maire  
Guy DEMOLIS